



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

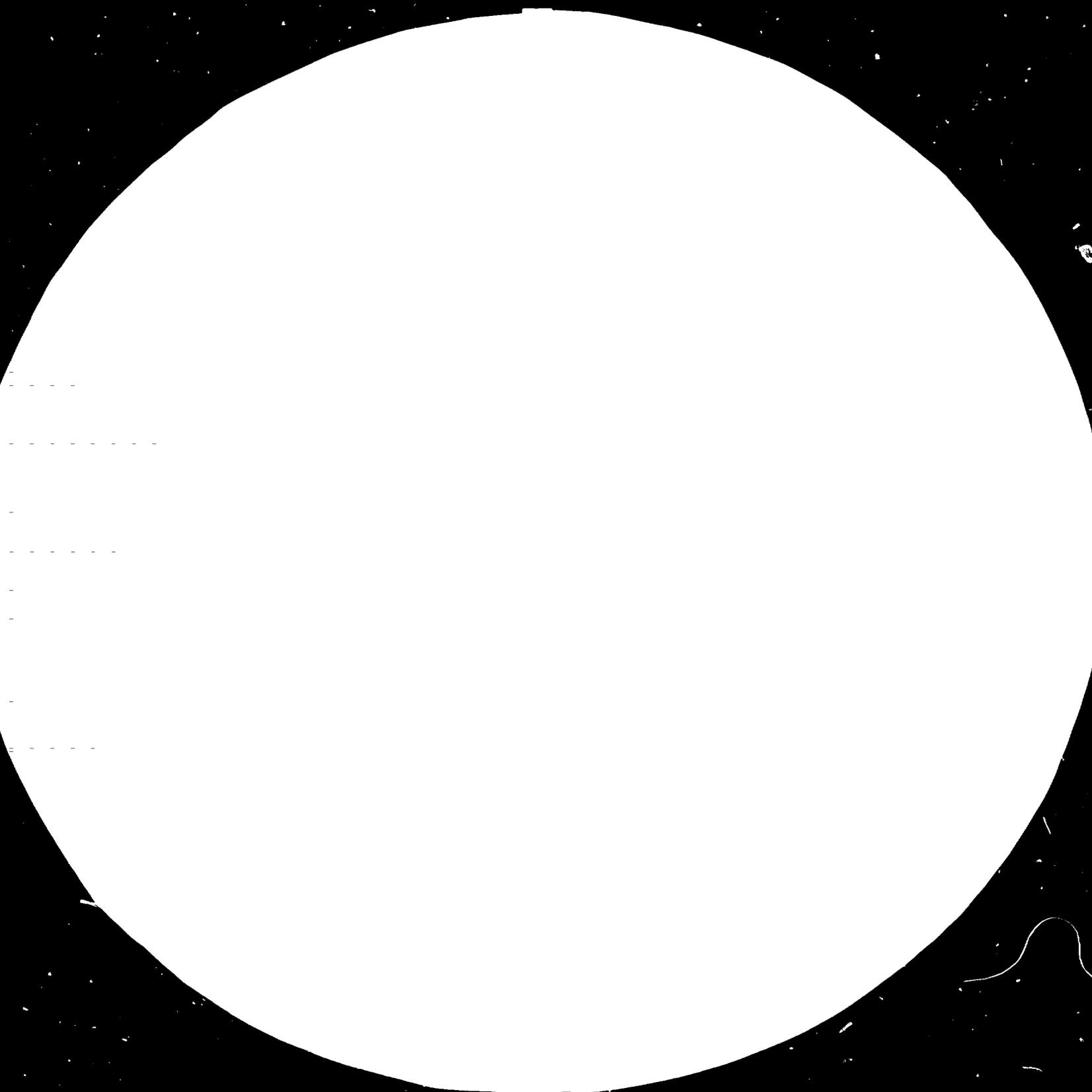
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

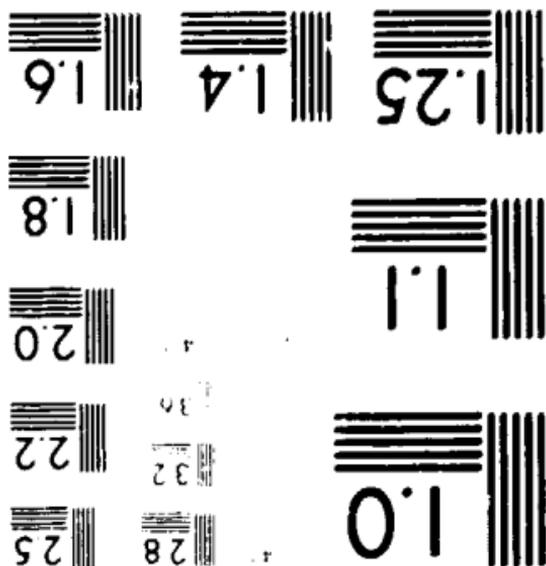
CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A





12720 - F



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. LIMITEE

ID/WG.397/2
11 août 1983

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Réunion plénipotentiaire au niveau ministériel
sur la création du centre international
pour le génie génétique et la biotechnologie
Madrid (Espagne), 7-13 septembre 1983

QUESTIONS FINANCIERES
CONCERNANT
LE CENTRE INTERNATIONAL POUR
LE GENIE GENETIQUE ET LA BIOTECHNOLOGIE*

établi par
le secrétariat de l'ONUDI

792

* Traduction d'un texte n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	3
A. CONTACTS AVEC DES SOURCES DE FINANCEMENT POTENTIELLES	4
B. AUTRES ELEMENTS CONCERNANT LES ARRANGEMENTS FINANCIERS RELATIFS AU CIGGB	6
C. MESURES A PRENDRE	6

INTRODUCTION

1. Le premier budget quinquennal proposé pour le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB) figure dans le document ID/WG.382/3. Suite à l'examen dudit document par la Réunion de haut niveau sur l'établissement du CIGGB, tenue à Belgrade du 13 au 17 décembre 1982, "le Secrétariat de l'ONUDI a été invité à prendre contact, conformément à ses règles, avec des sources financières éventuelles en vue de contribuer à assurer le financement de l'établissement du Centre et son fonctionnement"^{1/}.

2. Conformément à ladite demande, le présent document expose, dans sa section A, les contacts pris par le secrétariat avec des sources de financement potentielles. La section B est consacrée à certains autres éléments concernant les arrangements financiers relatifs au CIGGB. Les mesures à prendre par la Réunion sont présentées dans la section C.

3. L'attention est appelée sur le Projet de Statuts du Centre (ID/WG.397/4 et Add.1 et 2). Aux termes de l'article 10 de ce document, les ressources du Centre se composent en général :

- a) Des contributions initiales destinées à le lancer;
- b) Des contributions annuelles versées par les membres, de préférence en monnaies convertibles;
- c) Des contributions volontaires, générales et spéciales, y compris des dons, des legs, des subventions et des fonds d'affectation spéciale, émanant de Membres, d'Etats non membres, de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique, du Programme des Nations Unies pour le développement, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, de fondations, institutions et particuliers; et
- d) D'autres ressources.

^{1/} Voir le rapport de la Réunion de haut niveau sur l'établissement d'un centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, Belgrade, du 13 au 17 décembre 1982, ID/WG.382/7, section V, paragraphe 72.

4. Une fois que le nombre minimum d'Etats auront signé les Statuts et que ceux-ci seront entrés en vigueur, il incombera au Conseil des Gouverneurs d'approuver le budget de fonctionnement du Centre.

A. CONTACTS AVEC DES SOURCES DE FINANCEMENT POTENTIELLES

5. En prenant contact avec des sources de financement potentielles, le secrétariat a considéré que les pays d'accueil possibles du CIGGB fourniraient des ressources financières suffisantes pour couvrir les dépenses afférentes aux terrains, bâtiments et services, ainsi que les coûts fixes correspondant au matériel de laboratoire et autres équipements, estimés à 9 530 000 dollars (non compris le coût des terrains et des bâtiments), et qu'ils prendraient éventuellement en partie à leur charge les dépenses de fonctionnement, à titre de contribution initiale au lancement du Centre.

6. Dans le cadre des ressources limitées du Secrétariat de l'ONUDI, des missions, auxquelles ont participé des experts éminents et des fonctionnaires de l'ONUDI, ont été effectuées auprès de quatre pays, d'organismes de financement des Nations Unies, et de fondations privées. Les pays dans lesquels ces missions se sont rendues ont été choisis en raison de l'intérêt qu'ils avaient manifesté pour ce qui est de fournir une assistance au CIGGB.

7. Certains gouvernements ont fait savoir au secrétariat de l'ONUDI que, s'ils envisageaient sérieusement, conformément à leurs règles internes, de contribuer volontairement au financement des dépenses de fonctionnement du CIGGB, aucune décision définitive ne serait prise avant la réunion plénipotentiaire au niveau ministériel de septembre 1983. Ils souhaitaient, en outre, disposer d'estimations plus précises quant au montant des fonds qu'on espérait rassembler par le biais des contributions annuelles mises en recouvrement des Etats membres du CIGGB. D'autres gouvernements ont, cependant, fait savoir qu'ils annonceraient des contributions volontaires initiales avant ou pendant la Réunion au niveau ministériel, à cette réserve près que ces contributions ne seraient versées que lorsque d'autres gouvernements en feraient de même.

8. Au cours de la réunion de haut niveau tenue à Belgrade en décembre 1982, les observateurs de la plupart des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ont émis le voeu de voir leurs organisations respectives collaborer avec le futur Centre international. Cette volonté a été réaffirmée lors de contacts ultérieurs pris par le secrétariat de l'ONUDI avec ces organisations, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, mais il est clairement ressorti que les décisions définitives concernant leurs contributions financières incomberaient, dans la plupart des cas, aux organes délibérants de ces organisations. En ce qui concerne le PNUD, bien qu'il constitue la principale source de financement au sein du système des Nations Unies, ses ressources sont à l'heure actuelle très strictement contingentes.

9. Certaines fondations internationales et privées ont manifesté le désir de participer au financement du CIGGB et de collaborer à ses travaux, notamment les fondations qui financent les programmes de recherche-développement dont les retombées sont bénéfiques pour les pays en développement. Cependant, il est clair que le montant des contributions de ces fondations sera relativement limité par rapport à celles qu'on peut espérer d'autres sources de financement, en particulier les contributions des pays. Quelques fondations contactées ont manifesté le désir d'être invitées à la réunion au niveau ministériel, où elles seraient mieux à même de fournir des renseignements plus détaillés sur la nature exacte de leur appui, notamment sur les fonds qu'elles pourraient éventuellement mettre à la disposition de certains programmes du Centre.

10. On espère qu'au cours de la Réunion au niveau ministériel, les gouvernements participants seront en mesure d'annoncer des contributions volontaires fermes. On escompte également que les futurs Etats membres du CIGGB prendront contact avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et/ou son Conseil d'administration, par les voies officielles, pour le prier d'accorder la priorité à l'appui au Centre et à ses programmes.

B. AUTRES ELEMENTS CONCERNANT LES ARRANGEMENTS
FINANCIERS RELATIFS AU CIGGB

11. Le budget de fonctionnement du Centre, estimé à 34 711 000 dollars pour les cinq premières années, sera alimenté par les contributions annuelles mises en recouvrement des Etats membres. En outre, des contributions volontaires seront nécessaires pour faciliter le lancement du Centre et ses activités pendant ses premières années de fonctionnement; elles seront également utilisées pour la mise en oeuvre de programmes présentant un intérêt particulier pour les Etats contributants.

12. Le barème des quotes-parts sera arrêté compte tenu des principaux facteurs suivants :

- Choix du lieu d'implantation du Centre;
- Nombre des pays qui deviendront Etats membres du CIGGB;
- Méthode retenue pour le calcul des contributions mise en recouvrement.

13. Après avoir étudié les ressources financières dont disposent les institutions et organismes internationaux de recherche similaires et les méthodes qui permettraient de rassembler ces ressources, le secrétariat de l'ONUDI a conclu que les méthodes utilisées pour le calcul des contributions mises en recouvrement des Etats membres de ces organisations s'appuyaient, dans la plupart des cas, sur le revenu national net moyen. En principe, c'est cette méthode qui est en vigueur à l'Organisation des Nations Unies et dans ses institutions spécialisées. Aussi, l'article 11 du projet de Statuts (ID/WG.397/4) a-t-il été rédigé dans ce sens.

C. MESURES A PRENDRE

14. La Réunion devra examiner le projet de budget du Centre figurant dans le document ID/WG.382/3 ainsi que les questions soulevées dans les sections A et B du présent document. Les gouvernements participants sont priés de :

- a) Convenir de la méthode à retenir pour le calcul des contributions annuelles mises en recouvrement des Etats membres;

- b) Annoncer les contributions volontaires tant générales que spéciales destinées à appuyer le Centre et ses activités au cours de ses cinq premières années de fonctionnement;

- c) Lancer un appel aux organes directeurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Banque mondiale, du Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, et d'autres organismes internationaux de financement pour qu'ils accordent la priorité à la fourniture d'un appui au Centre et à ses activités opérationnelles et allouent à cette fin des ressources financières suffisantes.



